



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?La-peine-de-mort>

La peine de mort

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : dimanche 25 février 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Lundi 19 février 2007, le Parlement réuni en congrès à Versailles a inscrit, par 828 voix contre 26, l'abolition de la peine de mort dans la Constitution.

Il en reste 26 ...

Qu'en disait-on il y a 100 ans ?

Nous avons trouvé ceci dans la presse* lors de nos recherches autour du centenaire de la loi de Séparation :

13 décembre 1908 La peine de mort sera maintenue. La Chambre vient en effet de voter à plus de 100 voix de majorité l'article premier du projet de la commission.

Cet article est ainsi conçu : **Les peines afflictives ou infamantes sont : 1° la mort...2°...**

Ce que la Chambre a fait mérite d'être loué. La peine de mort est en effet nécessaire. Elle possède une puissance réelle d'exemplarité et d'intimidation. Sans doute on peut hésiter à commettre un crime quand on pense qu'il sera puni par une relégation à Cayenne ou à la Nouvelle, peut-être pour la vie entière. Mais enfin on conservera la vie, et puis on espère toujours obtenir la grâce.

La nécessité de la peine de mort se prouve encore par les statistiques de la criminalité. Depuis que M. Fallières est président de la République, il n'y a pas eu en France une seule exécution capitale. Il n'en veut pas. Il a lui même déclaré que, puisque la Constitution lui accorde le droit de grâce, il l'exercera toujours. Qu'est-il arrivé ? C'est que les meurtres et les assassinats ont augmenté sous la présidence de M. Fallières. En 1906, on en avait enregistré 1.276 ; on en a enregistré 1.436 en 1907.

En Suisse, la peine de mort fut abolie en 1874. Devant les multiples attentats à la vie des particuliers, elle fut rétablie en 1879.

En Angleterre, où l'on pend impitoyablement les coquins désignés par les tribunaux, on n'a relevé en 1907 que 200 meurtres ou assassinats, ...

D'ailleurs, quels sont ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort ? Tous les bandits de la capitale et de la France. Cela suffit pour qu'on la maintienne. A côté de ces malfaiteurs il y a les sentimentaux, qui, à les entendre, ont horreur du sang, mais qui n'hésitent pas, si leur vie était en danger, à tuer leurs adversaires.

On compte aussi, parmi les abolitionnistes nombre d'hommes publics, qui veulent se ménager l'opinion qu'ils croient opposés à la peine de mort. Ils disent tout haut, de façon à être entendus, que cette punition est immorale.

Qu'ils se rassurent. Si elle était immorale, Dieu ne l'aurait pas établie. Elle était, en plus d'une circonstance, infligée sous l'Ancienne Loi. Il est facile de s'en convaincre en lisant la Bible.

L.

* *L'écho paroissial de Brest*

Aujourd'hui : l'avis de Robert BADINTER :

« Nous accomplissons le vœu de Victor Hugo en 1848, l'abolition pure, simple, irréversible ». "Tant que dans ce monde on pendra, décapitera, empoisonnera, lapidera, suppliciera, tous ceux qui considèrent le droit à la vie comme un absolu moral ne doivent pas connaître de répit (...) La peine de mort est vouée à disparaître de ce monde. Comme la torture, elle est une honte pour l'humanité",

B.P.